



Pro Infirmis
Service Culture inclusive
Schwarztorstrasse 32
3007 Berne

www.cultureinclusive.ch
kontakt@kulturinklusive.ch
Téléphone 058 775 15 53

ORGANISATION

pro infirmis

Fiche pratique

Communiquer des mesures d'inclusion sur un site web

Cette fiche indique aux organisations et institutions culturelles comment et à quel endroit communiquer leurs mesures d'inclusion sur leur site web. À la fin de la fiche, vous trouverez des liens web sur les thématiques suivantes : « participation culturelle des personnes en situation de handicap » et « inclusion et diversité ».

Bases

Le guide en ligne « Pour une sortie culturelle accessible » du service Culture inclusive donne des recommandations pour publier des offres et des informations de manière adaptée au public. Les listes de contrôle 1-4 aux pages 31-38 offrent des conseils pratiques pour la communication de mesures d'inclusion. Les mesures sont classées en « Éléments fondamentaux » et « Éléments d'approfondissement » :

https://www.cultureinclusive.ch/admin/data/files/page_editorial_block_file/file_fr/174/guide-inclusion-arts-scene-culture-inclusive.pdf?lm=1572378288

Site web accessible

Assurez-vous que votre site web remplit tous les critères d'accessibilité, afin que toute personne puisse accéder aux informations. La fondation «Zugang für alle/Access for all» renseigne sur les standards actuels d'accessibilité des sites web. Elle communique en allemand et en anglais. Elle propose des guides gratuits et des prestations payantes : certifications, formations, analyses. Veillez à rédiger des contenus en français facile à lire ou à comprendre (FALC) ou en langue facile, insérez des descriptions d'images et publiez des vidéos en langue des signes :

<https://www.access-for-all.ch/en/>

Le World Wide Web Consortium (W3C) développe les standards internationaux pour le web. Sa « W3C Web Accessibility Initiative (WAI) » développe les standards, guides et outils de référence pour l'accessibilité numérique. Le W3C communique en anglais :

<https://www.w3.org/WAI/>

Le « Répertoire des prestataires d'inclusion culturelle » du Service Culture inclusive pour la Suisse romande inclut des spécialistes de l'accessibilité numérique et de la communication inclusive accessible aux personnes vivant avec un handicap visuel :

<https://www.cultureinclusive.ch/fr/outils/prestataires-dinclusion-303.html>

Placement des informations

Regroupez les mesures d'inclusion dans une seule rubrique. Cette rubrique doit être placée dans la barre de navigation en haut de page. Si cela n'est pas possible, créez une sous-rubrique dans « Informations pratiques ». L'essentiel est de placer les informations à un endroit logique, accessible en un seul clic.

Désignation

De nombreuses institutions culturelles intitulent cette rubrique « Accessibilité » ou « Culture inclusive ». Vous pouvez décrire vos prestations par type d'offre ou en fonction du public.

Par type d'offre :

<https://ecoute-voir.org/>, site accessible aux personnes vivant avec un handicap visuel

<https://www.comedie.ch/fr/actionsculturelles/en-situation-de-handicap>

Par type d'offre, en français facile à lire et à comprendre (FALC) :

<https://latenium.ch/culture-inclusive/>

<https://www.archeolab.ch/fr/accueil/>, rubrique « Culture inclusive »

En fonction du public :

<https://www.mcba.ch/accessibilite/>

<http://institutions.ville-geneve.ch/fr/mah/publics/publics-en-situation-de-handicap/handicap-visuel/>

Exemples de l'étranger :

<https://www.vam.ac.uk/info/disability-access>

<https://www.moma.org/visit/accessibility/>

Terminologie

Mettez la personne au centre, et non le handicap. Utilisez donc des expressions comme « personnes vivant avec un handicap » ou « personnes en situation de handicap », et non pas « aveugles » ou « handicapés ».

Terminologie générale :

« personne en situation de handicap ».

Terminologie par type de handicap :

« personne vivant avec un handicap visuel » ou « personne avec un handicap visuel »

« personne vivant avec un handicap auditif » ou « personne avec un handicap auditif »

« personne vivant avec un handicap moteur » ou « personne avec un handicap moteur » ou « personne à mobilité réduite »

« personne vivant avec une déficience intellectuelle » ou « personne avec une déficience intellectuelle »

« personne vivant avec un trouble psychique » ou « personne avec un trouble psychique ».

Contenus

Saisissez l'occasion pour partager votre approche inclusive et votre vision dans une brève introduction.

Les indications suivantes doivent figurer dans votre rubrique liée à l'accessibilité : les offres inclusives, les moyens d'accès aux contenus, l'accessibilité du bâtiment, les possibilités d'assistance que vous offrez, les réductions tarifaires (pour assistant-e-s, autres), l'autorisation des chiens-guides et des chiens d'assistance, l'itinéraire. Informez également sur les obstacles qui limitent ou empêchent l'accès, p. ex. si des locaux ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite. Donnez les coordonnées d'un interlocuteur ou d'une interlocutrice qui peut être joint-e à la fois par écrit et par téléphone.

Il existe des plateformes où vous pouvez publier les données d'accessibilité de votre institution culturelle. Elles sont elles-mêmes accessibles. Vous pouvez créer des liens vers des contenus déjà en ligne sur votre site. Vérifiez que toutes les informations sont actuelles. Au besoin, signalez au gestionnaire de la plate-forme les modifications à faire.

Suisse entière

www.zugangsmonitor.ch/

Signaler une offre à : info@zugangsmonitor.ch

<https://www.ginto.guide/>

La version francophone de l'App Ginto n'existe pas encore.

Canton de Genève

www.culture-accessible.ch

Ce portail culturel de la Ville de Genève promeut l'offre accessible des institutions culturelles du canton. Pour chaque institution culturelle, une page présente son accessibilité architecturale. Le portail publie une newsletter mensuelle.

Signaler une offre : <https://culture-accessible.ch/contact>

Canton de Vaud

www.info-handicap.ch

Dans la rubrique « Loisirs », le portail généraliste info-handicap de Pro Infirmis Vaud dédie une page par institution ou organisation culturelle. Cette page présente leurs principales mesures d'accessibilité.

Signaler des modifications à : <https://www.info-handicap.ch/contact.html>

<https://www.procheconnect.ch/>

La plateforme ProcheConnect de Pro Infirmis Vaud soutient les proches aidant-e-s dans leur vie quotidienne. Les institutions culturelles vaudoises peuvent signaler leurs offres inclusives sous « Actualités ».

Signaler une actualité : <https://www.procheconnect.ch/contact.html?view=form>

Communiquer un partenariat avec le label

Sur votre site web, communiquez votre partenariat avec Culture inclusive et votre adhésion à la « Charte de l'inclusion culturelle » comme suit.

Partenariat de label

Le Service Culture inclusive de Pro Infirmis attribue le label « Culture inclusive » à des institutions culturelles de tous les domaines. Les partenaires de label développent l'inclusion et s'engagent globalement et durablement pour la participation culturelle de personnes en situation de handicap. Ils développent des mesures dans cinq champs d'activité : « Offre culturelle », « Accès aux contenus », « Accès architectural », « Emploi » et « Communication ».

((Nom du partenaire de label)) porte le label « Culture inclusive » depuis ((insérer année)) : ((insérer le lien web vers le portrait de vos mesures sur le site de Culture inclusive)).

« Charte de l'inclusion culturelle »

La « Charte de l'inclusion culturelle » a été réalisée dans le cadre d'un processus participatif. Elle constitue la base des partenariats de label.

((Nom du partenaire de label)) s'engage à agir et à transformer son activité selon les principes directeurs de la charte. Voici le lien vers la charte : ((insérer lien vers la charte)).

Impulsions pour renforcer l'inclusion culturelle

Consultez régulièrement des sites web sur l'inclusion et abonnez-vous à leurs newsletters. Voici une sélection de liens suisses et étrangers qui présentent des contenus relatifs à l'inclusion et à l'inclusion culturelle. La plupart des sites cités sont en anglais et en allemand, car l'Angleterre et l'Allemagne sont pionniers.

<https://www.agile.ch/infolettre>

Agile est la faîtière des organisations de personnes vivant avec un handicap (auto-représentant-e-s). En plus de ses ressources sur le long chemin vers l'inclusion en Suisse, elle publie des newsletters. Elle publie aussi une revue, dont le numéro 3/2018 « Culture, sports et loisirs inclusifs ».

<https://www.inclusion-handicap.ch/fr/service/infolettres-110.html>

Inclusion Handicap est la faîtière suisse des organisations actives dans le domaine du handicap. En plus de ses ressources sur le long chemin vers l'inclusion en Suisse, elle a une newsletter.

<https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/bfeh/neswletter.html>

Le Bureau fédéral pour l'égalité de personnes en situation de handicap est un centre de compétence national. Il a une newsletter.

<https://dieneuenorm.de/newsletter/>

«Die Neue Norm» est un magazine en ligne allemand sur l'inclusion. Sa newsletter présente des contributions et une sélection de liens web de l'auto-représentant et activiste Raul Krauthausen.

<https://www.inclusion-europe.eu>

Inclusion Europe est un projet européen pour l'inclusion de personnes vivant avec une déficience intellectuelle. Il réunit des auto-représentant-e-s et des réseaux alliés. Il a une newsletter.

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-handicap>

Le Ministère de la culture français informe sur l'accessibilité culturelle. Les rubriques « Actualités » et « Ressources » sont utiles. La rubrique « Ressources » propose des guides de référence « Culture et Handicap » par domaines culturels. Ils sont en téléchargement libres.

<https://www.disabilityartsinternational.org/>

Disability Arts International est un projet du British Council. Il s'engage pour l'accès à la création artistique et aux lieux culturels pour des artistes et publics en situation de handicap. Il répertorie des artistes, participe au projet «Europe beyond Access» et propose des ressources : boîtes à outils, études de cas, rapports sur la politique culturelle, blog, etc. Il a une newsletter.

<https://un-label.eu/en/>

Un-label est une initiative européenne pour la diversité et l'innovation artistiques. Elle met en réseau des artistes avec et sans handicap. Elle réalise des productions artistiques qui intègrent l'esthétique de l'accessibilité, des rencontres, des ateliers, des guides et des projets de recherche. Elle a une newsletter. Le site web est en allemand et en anglais.

<https://www.entendez-voir.com>

« Entendez-voir » est un festival du livre et du film accessibles qui a lieu à Strasbourg. Il a été créé par l'association Vue (d') ensemble, lancée par des jeunes vivant avec un handicap visuel. L'association et le festival visent le mélange de personnes avec et sans handicaps et s'engagent pour un accès aux loisirs, à l'information et à l'emploi au sein d'une société inclusive.

<https://www.diversity-arts-culture.berlin/newsletter>

Diversity Arts Culture est le bureau berlinois de conseil et de projets pour le développement de la diversité dans les institutions culturelles. Il a une newsletter.

<https://disabilityarts.online/>

Disability Arts Online promeut les créations d'artistes en situation de handicap et de compagnies dirigées par des artistes en situation de handicap d'Angleterre. Ce portail créé et géré par des personnes en situation de handicap propose des outils, un blog et un répertoire (directory) d'artistes, de compagnies et d'ONG qui facilitent l'accessibilité et l'inclusion culturelles. Il a une newsletter.

Bon à savoir : principales différences entre le français facile à lire et à comprendre (FALC) et la langue facile

La langue facile est du français rédigé simplement, correspondant au niveau B1 du standard européen pour les langues. A la différence du français facile à lire et à comprendre (FALC), la langue facile ne s'adresse pas à un public spécifique. En langue facile, veillez à utiliser du vocabulaire de tous les jours, en évitant autant que possible les mots étrangers ou spécialisés. Favorisez une structure simple, sans phrases enchâssées. Les textes en langue facile sont très appréciés par les personnes malentendantes, les personnes qui ne maîtrisent pas bien la langue locale, qui ne connaissent pas votre jargon, qui lisent peu ou qui veulent aller à l'essentiel. Si vous désirez vous adresser à ces publics, utilisez la langue facile pour remplacer ou compléter des textes compliqués (p. ex. sous forme de résumés).

Le français facile à lire et à comprendre (FALC) est aussi appelé langage simplifié. A la différence de la langue facile, le FALC est adapté à des publics spécifiques. Il simplifie fortement les textes pour les rendre plus compréhensibles. Les publics cibles sont généralement des personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou qui ont des difficultés de lecture. Le FALC obéit à des règles. Certaines règles concernent la typographie et la conception des moyens de communication : gros caractères, alignement à gauche, pas de coupures de mots, etc. D'autres règles s'appliquent au niveau du texte : phrases courtes, une seule information par phrase, éviter le plus possible les négations, etc. Il existe trois niveaux de FALC (A1, A2 et B1), le plus simple correspondant au niveau A1 du standard européen pour les langues. Le FALC exige que l'institution culturelle produise des supports de communication spécifiques pour le public cible. Ces supports sont conçus, réalisés et contrôlés en collaboration avec des partenaires du public cible (p. personnes en situation de handicap vivant en institution ou groupes d'autoreprésentant-e-s). Ils sont ensuite promus auprès du public cible par des ambassadeurs et ambassadrices ainsi que des personnes-relais.

Pour en savoir plus, consultez l'encart « La communication en français facile à lire et à comprendre » aux pages 39-40 du guide en ligne « Pour une sortie culturelle accessible » :

https://www.cultureinclusive.ch/admin/data/files/page_editorial_block_file/file_fr/174/guide-inclusion-arts-scene-culture-inclusive.pdf?lm=1572378288

En Suisse romande, plusieurs prestataires offrent des traductions en FALC/langage simplifié ou en langue facile, comme le [Bureau pour le langage simplifié de Pro Infirmis](#) ou encore le [bureau textoh](#) !